

MAIRIE D'ELNE

BUDGET PRIMITIF 2022

Note de présentation brève et synthétique

1) Le cadre général

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales précisant qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation – elle est disponible sur le site internet de la mairie <https://ville-elne.fr>

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Elles sont réparties sur deux sections en fonction de leur nature :

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et toutes les recettes nécessaires au fonctionnement des services de la commune qui reviennent régulièrement chaque année. Elle comprend d'autre part, le remboursement des intérêts d'emprunts.

La section d'investissement comprend toutes les dépenses d'équipements durables de la commune (travaux d'infrastructures, construction et aménagement de bâtiments, acquisition d'immeubles, de matériel et de mobilier etc...)

Elle comprend également le montant du remboursement du capital des emprunts.

2) Le contexte national et communal

Malgré la quatrième vague épidémique, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la vaccination contre le COVID, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021 favorisant la reprise de l'activité en France.

Malheureusement, le contexte actuel aggravé par le conflit en Ukraine va engendrer une hausse des prix des matières premières dans le monde sur tous les marchés, ce qui va impacter notre budget.

Au 1^{er} janvier 2022, la population de la commune est de 9 364 habitants (source INSEE).

L'effectif de la commune se compose de 131 agents titulaires, 38 agents contractuels et 16 agents en contrats aidés PEC subventionnés en partie par l'Etat.

La réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation se traduit par un transfert de la taxe sur les propriétés bâties du Département vers les communes. La commune récupère donc le taux du foncier bâti du Département (20.10%). La taxe d'habitation n'étant plus perçue par les communes, 80% des contribuables ont cessé de la payer en 2021 et 100% en 2023.

Pour conserver notre capacité d'autofinancement, préserver l'équilibre financier du budget et maintenir les services publics essentiels à la population, la municipalité a décidé une augmentation de la part communale des impôts locaux (taxes foncières sur les propriétés bâties et taxes foncières sur les propriétés non bâties) de 5% du taux.

3) Budget communal 2022

Les dépenses

Les charges à caractère général ont été réajustées par rapport à la dépense réalisée en 2021 (2 504 270.70€) Plutôt que sur le BP 2021. Elles sont en baisse de 4% par rapport au BP 2021.

Les charges de personnel sont hausses pour tenir compte entre autres de l'emploi du personnel du centre municipal de santé sur l'année entière alors que l'activité du centre avait débuté progressivement en avril 2021 avec 3 médecins et une secrétaire pour terminer l'année avec 5 médecins, 3 secrétaires et une infirmière ; de l'emploi de 3 chefs de services sur les pôles culture/patrimoine, environnement agriculture et développement commerce-agriculture-environnement et d'un directeur général de services. Soit une augmentation de 12.08% par rapport au BP 2021.

Les autres charges de gestion sont en augmentation de 7.32% par rapport au BP 2021. Les subventions aux associations reviennent au niveau d'avant la crise sanitaire pour tenir compte de la reprise de leurs activités.

Les autres postes de dépenses sont en diminutions par rapport au BP 2021.
L'excellent résultat de l'exercice 2021 permet de prévoir un virement de la section vers l'investissement de 1 000 000€ pour la financer à 77%.

Les recettes

Les atténuations de charges sont prévues à la baisse. Moins d'arrêts de travail pour maladie en espérant une nette amélioration de la situation sanitaire.

Les produits de services (entrées sur sites patrimoniaux, cantine scolaire, actes médicaux du CMS, marchés) devraient suivre la reprise de l'activité économique et marquer une hausse conséquente. La fiscalité est prévue à la hausse afin de maintenir un niveau de qualité des services et des investissements à la hauteur des attentes de la population.

Les dotations et participations sont revues à la baisse par prudence car il demeure une incertitude au niveau des attributions de compensation d'impôts de l'Etat.

Les produits de gestion courante (loyers des immeubles) en hausse par rapport au BP 2021 afin de caler avec les encaissements de 2021.

Les produits exceptionnels étant de nature imprévisibles (remboursements de sinistres par les assurances) sont minimisés par prudence.

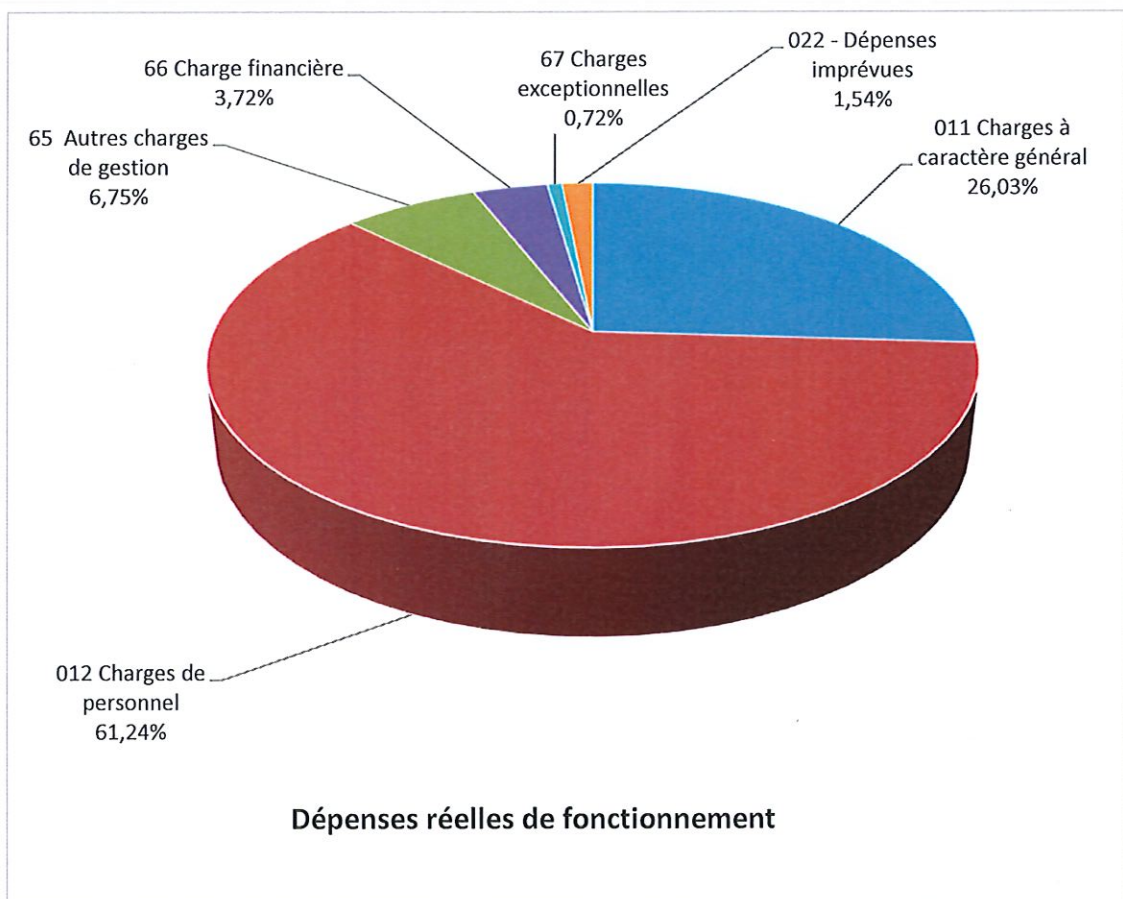
La section de fonctionnement du BP 2022 s'équilibre à 12 629 552.00€, ce qui représente une augmentation de 4.29% par rapport au BP 2021.

Commune d'Elne

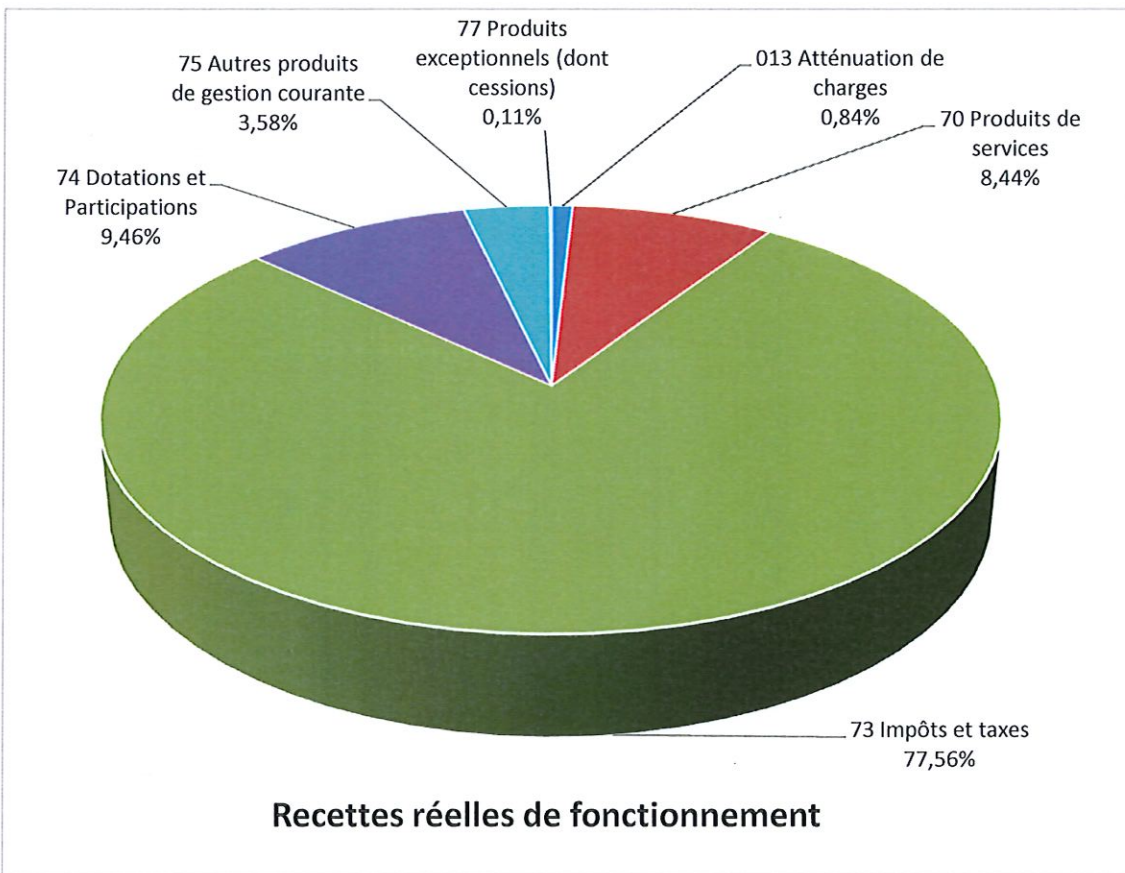
BP 2022

Synthèse section de fonctionnement

DEPENSES			
Désignation	Montant	%	%
011 Charges à caractère général	2 936 323,50	26,03	23,25
012 Charges de personnel	6 908 000,00	61,24	54,70
65 Autres charges de gestion	761 411,00	6,75	6,03
66 Charge financière	419 830,46	3,72	3,32
67 Charges exceptionnelles	81 500,00	0,72	0,65
022 - Dépenses imprévues	173 682,11	1,54	1,38
Total des dépenses réelles	11 280 747,07	100,00	
68 Dotations aux provisions	30 000,00		0,24
Opérations d'ordre	318 804,93		2,52
Virement à la section d'investissement	1 000 000,00		7,92
Total de la section	12 629 552,00		100,00



RECETTES			
Désignation	Montant	%	%
013 Atténuation de charges	80 000,00	0,84	0,63
70 Produits de services	800 700,11	8,44	6,34
73 Impôts et taxes	7 356 326,00	77,56	58,25
74 Dotations et Participations	897 406,00	9,46	7,11
75 Autres produits de gestion courante	340 000,00	3,58	2,69
77 Produits exceptionnels (dont cessions)	10 000,00	0,11	0,08
Total des recettes réelles	9 484 432,11	100,00	
<i>Opérations d'ordre</i>	200 423,00		1,59
<i>Résultat reporté (n-1)</i>	2 944 696,89		23,32
Total de la section	12 629 552,00		100,00



section d'investissement				
DEPENSES				
	Restes à réaliser 2021	Propositions 2022	Total prévu 2022	%
Déficit reporté		140 481,62	140 481,62	3,46
020 - Dépenses imprévues		18 919,83	18 919,83	0,47
16 - capital emprunts + autres	-	674 300,00	674 300,00	16,60
10 - Taxes d'aménagement (Remboursement)		21 000,00	21 000,00	0,52
20 - Etudes	1 760,40	115 600,00	117 360,40	2,89
21 - Achats et aménagements	136 049,88	834 176,38	970 226,26	23,88
23 - Travaux	105 632,64	261 500,00	367 132,64	9,04
Opérations d'équipement	166 589,69	1 385 866,56	1 552 456,25	38,22
Opérations d'ordre (tvx en régies - reprise subv)		200 423,00	200 423,00	4,93
TOTAL DEPENSES	410 032,61	3 652 267,39	4 062 300,00	100,00

RECETTES				
	Restes à réaliser 2021	Propositions 2022	Total prévu 2022	%
Excédent reporté			-	
021 - Virement de la section de fonct.		1 000 000,00	1 000 000,00	77,59
024 - Produits des cessions		1 415 000,00	1 415 000,00	
1068 - Excédent de fonctionnement (affectation)		147 912,72	147 912,72	
Opérations d'ordre		318 804,93	318 804,93	
10222 - FCTVA		220 000,00	220 000,00	
10223 - Taxes d'aménagement TAM		50 061,30	50 061,30	
1321 - Etat & établ.nationaux	75 283,51	123 101,54	198 385,05	22,41
1322 - Régions	198 850,00	25 000,00	223 850,00	
1323 - Départements	73 468,00	123 818,00	197 286,00	
1328 - Divers	55 000,00	-	55 000,00	
1348- Ventes terrains ZAI ccacvi		236 000,00	236 000,00	
13251 - Fds concours CCACVI		-	-	
TOTAL RECETTES	402 601,51	3 659 698,49	4 062 300,00	100%

FONDS PROPRES

Les principaux travaux d'investissements (arrondis)

- Travaux de réhabilitation du patrimoine culturel : 127 000€
- Travaux de réhabilitation de la Tour des 4 Vents : 297 300€
- Travaux de rénovation énergétique aux écoles : 308 200€

- Renouvellement du parc automobile : 355 000€
- Structures multisports au complexe sportif (Pitch-one + Pump-track) : 186 200€
- Travaux d'aménagement de l'ancien collège : 87 500€
- Travaux éclairage public : 43 300€
- Sécurisation du portail de l'école Dolto : 64 200€
- Travaux de voirie : 353 000€
- Signalisation de voirie : 29 800€
- Pistes cyclables : 35 000€
- Outillage et véhicules techniques : 67 800€
- Plantations d'arbres ancien marché de gros et forêt nourricière : 53 700€
- Bornes incendie : 29 500€
- Développement du numérique aux écoles : 40 000€
- Etudes d'urbanisme (révision du plan local d'urbanisme) : 90 760€
- Travaux sur la cité administrative: 130 000€
- Création de bureaux au centre technique municipal : 50 000€
- Mise en accessibilité ADAP bâtiments publics : 30 000€
- Casiers aux cimetières : 12 500€
- Travaux stade M. Erre : 30 000€
- Etanchéité verrière Maternité : 25 000€
- Acquisition terrains et immeubles : 324 000€ (préemptions SAFER-Parking maternité-local rue Nationale)
- Autres immobilisations corporelles : 76 000€ (conteneurs maritimes CTM-Capteurs CO² écoles-Matériel cantines, divers etc...)

Les recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement est effectué principalement sur les fonds propres de la commune soit 3 151 778.95€ (77.59% de la section)

Ils sont composés du :

- Virement de la section de fonctionnement. Il s'agit d'une prévision de transfert d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement
- Des produits de cessions. Il s'agit de la vente de biens communaux comme l'ancien centre technique municipal situé au marché de gros mais d'autres biens sont aussi concernés.
- De l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement pour couvrir le déficit de la section d'investissement en 2021 après intégration des dépenses et recettes qui restent à réaliser (147 912.72€).
- Du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- Des taxes d'aménagement
- Des opérations d'ordres qui ne donnent pas lieu à un décaissement : les amortissements qui sont assimilés à un prélèvement de la section de fonctionnement constatant une dépréciation des biens corporels vers la section d'investissement en vue de financer leur remplacement.

Les subventions représentent 22.41% du financement de la section d'investissement.

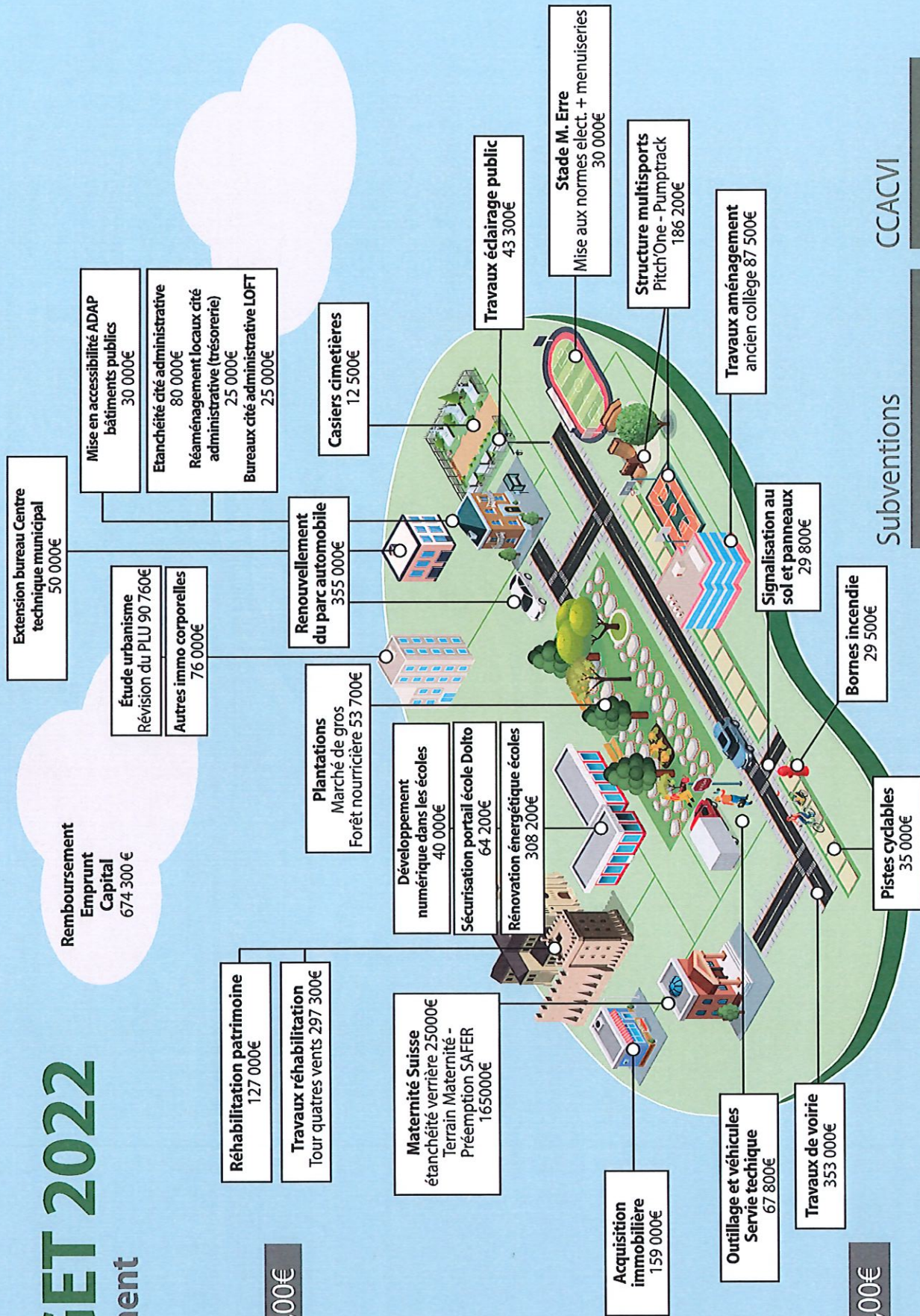
Il est à noter que la commune ne fait pas appel à l'emprunt pour équilibrer son budget d'investissement.

BUDGET 2022

Investissement

DÉPENSES

Total : 4 062 300,00€



RECETTES

Total : 4 062 300,00€

Fonds propres

Virement de la section de fonctionnement 1 000 000€

Produits des cessions 1 415 000€
 Opérations d'ordres 318 805€
 FCTVA 220 000€
 Taux d'aménagement 50 060€
 Affectation du résultat 147 913€

Subventions

État et établissement nationaux 198 385€
 Région 223 850€
 Département 197 286€
 FEDER 55 000€

CCACVI

Vente de terrains Z.A.I 236 000€